

LA NATION

journal vaudois



Fondée en 1931, la Nation est le journal bimensuel de la Ligue vaudoise, mouvement politique hors partis voué au bien commun du Pays de Vaud.

Le numéro: 2,50 francs. Abonnement annuel: 67 francs; gymnasiens, apprentis et étudiants: 30 francs; payable au compte de chèques postaux 10-4772-4

Faut-il confirmer ses doutes?

Autrefois, prêt ou pas prêt, tout le monde confirmait. Le sens du mot était double: d'une part, et principalement, le pasteur confirmait la grâce reçue lors du baptême, d'autre part, et secondairement, le catéchumène confirmait, «avec l'aide de Dieu», l'engagement pris par ses parents. L'importance des deux aspects s'inversa progressivement. L'engagement personnel passa au premier plan et son caractère bien souvent fictif devint alors insupportable pour beaucoup.

Aussi, il y a quelques années, l'Eglise réformée vaudoise crut bon de scinder la confirmation en deux parties. On fêterait désormais séparément la bénédiction marquant la fin du catéchisme, célébrée par tous les catéchumènes, et l'engagement personnel dans l'Eglise, décision prise individuellement, sans contrainte et au moment où la personne s'y sentirait prête. Cette deuxième opération, dite du «renouvellement de l'Alliance», n'est guère entrée dans les mœurs. La tradition s'est montrée plus forte et le culte de bénédiction de fin de catéchisme, qu'on continue généralement de nommer «confirmation», joue en gros, et même si l'évolution générale de la société l'a fortement atténué, le même rôle religieux et social qu'auparavant.

Aujourd'hui, les catéchumènes sont appelés à tour de rôle par le pasteur pour dire à haute voix où ils en sont de leur «cheminement» de foi. Rares sont ceux qui affirment une foi sans réserve. La plupart font état de leurs doutes et de leurs préoccupations face à l'existence

du mal et à l'absence de preuves scientifiques de l'existence de Dieu.

Plusieurs personnes d'âge mûr ont apprécié d'entendre ces jeunes exprimer des doutes qui étaient aussi les leurs à l'époque de leur confirmation. Elles y ont vu l'expression d'une plus grande sincérité. Personnellement, face au caractère uniforme des déclarations de ces jeunes, nous n'avons pu nous empêcher de penser qu'on avait simplement remplacé le discours triomphaliste standard de notre époque par un discours dubitatif non moins convenu. Cette nouvelle convention induit les catéchumènes d'aujourd'hui à minimiser, voire à nier les poussées intimes de leur foi, comme nous minimisions ou niions à l'époque les doutes qui cernaient la nôtre.

Même si la foi est «une ferme assurance des choses qu'on espère, une démonstration de celles qu'on ne voit pas», comme il est dit dans l'Épître aux Hébreux, il ne faut pas nier qu'elle s'accompagne de doutes occasionnels, voire, pour certains, permanents. Mais nos doutes ne proviennent pas des Évangiles. Nos doutes proviennent de nous, des insuffisances de notre intelligence et de notre volonté. La formulation publique de ces doutes, de surcroît dans un lieu consacré, les institutionnalise et leur donne une réalité, une importance qu'ils n'étaient, pour la plupart des catéchumènes, pas destinés à avoir.

Les pasteurs et les catéchètes craignent toujours de contraindre les catéchumènes. Cela les conduit parfois à

observer une certaine distance par rapport à ce qu'ils disent. C'est un sentiment honorable, mais la distance est d'un usage dangereux. Elle peut être reçue comme une marque de respect, certes, mais aussi comme une invite à la désinvolture. Lors de son culte de Pâques, le pasteur Genton a évoqué un pape qui, devant répondre à des marxistes «scientifiques» venus présenter les sept preuves de la non-existence de Dieu, se place face à l'assemblée et affirme simplement: «Christ est ressuscité!». Et l'assemblée tout entière se lève et lui répond comme un seul homme: «Il est vraiment ressuscité!». Le pape n'a pas dit: «Personnellement, j'aimerais dire que je suis croyant. Mais c'est mon choix personnel. A chacun de vous de peser les preuves de mes contradicteurs et de choisir en fonction de ses options.» Il a parlé au premier degré, sans la moindre distance. Assumant ses responsabilités – qu'il l'accepte ou non, un pasteur n'est pas un animateur mais un passeur pourvu d'autorité – il a posé la Résurrection comme un fait. Il a fait du «frontal», comme on dit en pédagogie. D'ailleurs, le frontal est le mode naturel du témoignage. Et les personnes présentes n'ont pas fait état de leurs doutes, ni évoqué la progression de leur cheminement. Elles ont proclamé unanimement la vérité fondatrice de la foi chrétienne, dont l'attitude du pape avait fait une évidence.

L'acte de foi est plus qu'un choix intellectuel, moral ou sentimental. C'est un acte engageant toute la personne d'un

seul mouvement, un acte vital de confiance envers le témoignage des apôtres. Toute la catéchèse doit tendre à préparer cet acte. Il y faut non seulement des connaissances précises, mais aussi l'élan vigoureux, l'exemple de foi, la conviction lumineuse et communicative. C'est cela qui prépare la personne, chauffe son âme – comme un sportif chauffe son corps –, concentre son esprit et le met en condition.

A l'existence du mal, à la difficulté de croire et à tant d'autres questions, l'Eglise a tout de même formulé quelques éléments de réponse au cours des siècles. Les a-t-on seulement présentés à ces catéchumènes (les connaît-on même?), ou s'est-on borné à constater leurs doutes et à les aider à les formuler en bon français?

Le pasteur ne devait pas laisser ces jeunes exprimer des doutes spirituels à un moment aussi crucial sans leur répondre avec vigueur sur le fond. Cela n'a pas été fait et nous sommes sortis avec le sentiment d'une occasion manquée qui, pour certains, ne se représentera pas. L'année passée, dans une autre paroisse, nous avons entendu les mêmes doutes et les mêmes questions. Mais à chaque catéchumène, le pasteur répondait d'une façon ciblée et pertinente par une citation de la Bible. Il rappelait ainsi, c'était la moindre des choses, que le «cheminement de la foi» est balisé par d'autres réalités que nos doutes et nos choix.

OLIVIER DELACRÉTAZ

Aspects de la vie vaudoise réunis par Frédéric Monnier

Cantate et Parole

(yg) Comme M. Hauray, nous apprécions les églises pleines. Parmi les récentes occasions que nous avons eues d'en voir – et elles ne sont pas rares, quoi qu'on en dise – mentionnons les services «Cantate et Parole» de l'église de Villamont à Lausanne, où chaque mois une cantate de J.-S. Bach est donnée avec ferveur, ponctuée par des lectures et un message du pasteur J.-D. Hostettler. Le 13 mars, c'était de larges extraits de la *Passion selon saint Jean*. Moyens modestes, excellent résultat. Le prochain rendez-vous a lieu le dimanche 10 avril à 18 heures, autour de la Cantate N° 6, «*Bleib bei uns, denn es will Abend werden*». Souhaitons que les successeurs du pasteur Hostettler poursuivent dans cette voie.

Une télévision 100 % vaudoise d'ici 2007?

(fm) Rien n'est encore certain, mais trois chaînes de télévision vaudoises, Tvrl (Lausanne), Canal Nord Vaudois et ICI TV (Vevey), viennent de signer une lettre d'intention en vue de créer une seule et

unique chaîne, VAUD TV SA, qui bénéficiera du soutien financier du groupe Edipresse. Cette volonté de fusion est en grande partie provoquée par la révision de la loi fédérale sur la radio et la télévision qui prévoit de réduire le nombre de diffuseurs privés dans les secteurs de la radio et de la télévision. Commentaire d'un des directeurs des chaînes concernées, Jean-Pierre Pastori: «A terme, je pense que cette future télévision vaudoise représente un formidable facteur d'unité du canton» (24 heures du 10 février 2005). Voilà des propos qu'on n'a guère l'occasion d'entendre de la bouche de journalistes; puisse M. Pastori avoir raison!

Une revue consacrée au patois vaudois

(fm) Initiative sympathique que celle de M. Bernard Gloor, directeur d'école à la retraite, qui prépare la publication d'un bulletin trimestriel entièrement consacré au patois vaudois. Certes cette revue, au tirage confidentiel, sera envoyée essentiellement aux membres de l'Association vaudoise des amis du patois, mais elle devrait permettre à ceux-ci de mieux se

faire connaître, de promouvoir leurs activités et d'attirer de nouveaux membres.

Chronique sportive

(ar) Lors des récents Championnats suisses de ski nordique, disputés aux Diablerets, Laurence Rochat s'est illustrée en gagnant deux titres, dans l'épreuve du sprint et dans celle de la poursuite. La skieuse de la Vallée de Joux a ainsi enrichi son palmarès de deux nouvelles médailles d'or.

Dragons et Milices vaudoises à la fête

(fm) C'est en 1972 que l'armée supprimait sa cavalerie, mais la Société des dragons (connue aussi sous le sigle DGM) lui a survécu. Par la force des choses, les anciens cavaliers de l'armée se font rares, d'où une probable dissolution de la société. Cette réalité ne l'empêche pas de fêter cette année son centenaire en grande pompe, puisque, non contente d'organiser le Tir fédéral (8, 9, 15 et 16 avril), elle a invité la troupe d'honneur du Conseil d'Etat, les Milices vaudoises, à se présenter et à défilé lors de sa fête les samedi 16 et dimanche

17 avril prochains à Bière; à cette occasion, celles-ci procéderont à leur traditionnelle cérémonie annuelle de prise d'armes. Cette grande parade équestre ne manquera pas d'allure et de panache, denrées plutôt rares à notre époque.

SOMMAIRE

Un grand désordre	2
Un projet de loi sur la péréquation intercommunale laisse prévoir le chaos dans la fiscalité communale, tout comme de nouveaux transferts de charges du Canton vers les communes.	
Catalogue des prestations inutiles (IV)	3
Le sport, un loisir de riches désœuvrés.	
Quelles sont les pédagogies efficaces?	4
Ce n'est pas en «mettant l'enfant au centre» que l'on obtient les meilleurs résultats.	

Un grand désordre

Pas de répit pour les réformateurs de la fiscalité vaudoise! Quatorze mois après l'entrée en vigueur de la bascule d'impôt EtaCom, le Conseil d'Etat vient d'adopter un nouveau projet de loi sur les péréquations intercommunales (LPI).

Situation actuelle

Les communes sont soumises à deux mécanismes de péréquation. Depuis 2001, une péréquation horizontale directe est financée par l'équivalent de 13 points d'impôt communaux. La redistribution du fonds obéit à une pondération tenant compte de l'effort fiscal communal, de la capacité contributive de sa population et du nombre d'habitants. Un mécanisme supplémentaire de solidarité assure provisoirement le plafonnement des taux communaux à 85%. Les transferts nets entre communes sont de l'ordre de 61 millions par an.

Le financement de la facture sociale est assimilé à un mécanisme péréquatif indirect. L'Etat facture 50% de l'entier des coûts sociaux au communes, selon un barème complexe, historiquement basé sur une échelle de 13 classes définies principalement sur la capacité contributive des communes. La facture sociale se monte actuellement à 385 millions; pour nombre de communes, la péréquation indirecte influence plus fortement leurs finances que la péréquation horizontale directe. Remarquons que l'intégration de la facture sociale avait volontairement été écartée de la démarche EtaCom pour ne pas faire capoter l'entier du projet.

Le projet de LPI

Le projet de loi sur les péréquations intercommunales définit une échelle unique pour les deux types de péréquation. La classification se base sur trois critères, à savoir l'effort fiscal communal (somme des impôts et taxes communales divisée par l'impôt cantonal), le rendement de l'impôt communal (y compris les recettes conjoncturelles) et la population. Ces trois facteurs sont pondérés à 30, 50 et 20% dans le calcul de la classe de péréquation. Cette classification, exprimée au dixième sur une échelle de 0 à 20, est désormais calculée *postnumerando* pour prendre en compte la situation fiscale réelle des communes. La facture sociale de chaque commune est déterminée par sa population, pondérée par sa classification.

Le fonds de péréquation horizontale directe reste alimenté par 13 points d'impôt communaux. Sa redistribution obéit à quatre mécanismes dont certains sont originaux. Le fonds sert en priorité à subventionner des activités dont la charge dépasse une certaine fraction des dépenses communales. Le projet prévoit le subventionnement à hauteur de 85% des charges liées au transport (entretien des routes, transports publics et scolaires...) dépassant 8 points d'impôts; il en va de même pour les charges liées à l'entretien des forêts si elles dépassent un point d'impôt. Le deuxième mécanisme limite l'effort péréquatif (direct et indirect) à 70% du fruit de l'imposition et des recettes conjoncturelles de la commune. Le plafonnement du taux communal avec subventionnement de l'excédent de charges arrive en troisième place pour l'emploi du fonds. Enfin, le solde du fonds est rétrogradé au prorata de la classe de péréquation.

La nature des activités subventionnées, tout comme les indices définissant l'approvisionnement et la redistribution du fonds, sont définis dans un décret d'accompagnement à la LPI, renouvelable tous les trois ans. Le Grand Conseil a donc la possibilité de modifier à volonté les règles fiscales.

La complexité du système ne permet pas de tracer de règles générales: les très petites communes bénéficient de subventions nettes (plus de 60 points d'impôt pour Naz) permettant le plafonnement du taux communal à 85. La classification étant liée au nombre d'habitants, la facture sociale diminue pour les grandes communes. Lausanne, tous comptes faits, voit sa part contributive nette diminuer d'environ 9 points d'impôts.

Les communes à forte capacité contributive sont particulièrement taxées. Un dizaine de communes de La Côte se voient réclamer une contribution nette évaluée entre 55 et 60 points d'impôts. Pour certaines, cette contribution dépasse ou égale le taux communal actuel! Ces communes n'auront donc d'autre solution que d'augmenter massivement leur imposition. A l'autre extrême, Villars-Sainte-Croix verra sa contribution nette diminuer entre 15 et 25 points, quoique son taux communal de 65 semble tout à fait raisonnable! Malgré sa complexité, la mécanique accouche donc de quelques aberrations.

Et après?

La démarche Police 2000 est sur le point d'aboutir. Dans sa définition actuelle, elle prévoit la reprise de l'entier des charges de police judiciaire et de police-secours par le Canton, reprise qui sera financée par la bascule de 2 points d'impôt des communes au Canton. Le financement de la police de proximité sera réparti entre toutes les communes en fonction du nombre de leurs habitants. Le système devrait donc soulager les grandes communes entretenant un corps de police, mais plomber les comptes des communes moyennes. A nouveau, Lausanne se taille la part belle avec une diminution de ses charges estimée à 13 points d'impôt.

Une des justifications majeures du projet de LPI est l'uniformisation des règles régissant les actuelles péréquations directe et indirecte. Que vaut cet argument si Police 2000 est financée par un mécanisme de péréquation indirecte basé sur des critères foncièrement différents de ceux retenus dans la LPI?

Au panier!

Le projet de LPI amène à notre avis un seul élément positif. La suppression des effets de seuil découlant de la définition rigide des actuelles 13 classes d'imposition permet d'éviter de brusques variations de charges d'un exercice à l'autre. Le lissage de la classification ne nécessite cependant pas une refonte totale des règles de péréquation.

La classification *postnumerando* adapte certes les charges de péréquation aux rentrées fiscales réelles. Nous souhaitons cependant bon courage aux municipalités pour préparer un budget sur des éléments inconnus et échappant à leur contrôle. Ces municipalités doivent aussi se sentir trompées: c'est entre autres pour échapper à la facturation *postnumerando* que les communes ont accepté en 2001 une augmentation progressive de 33 à 50% de leur participation à la facture sociale. De par la constante augmentation des charges sociales, la facturation en temps réel correspond de fait à un nouveau transfert de charges du Canton vers les communes de l'ordre de 10 millions par an!

A ce jour, les comptes communaux et cantonaux pour 2004, premier exercice après la bascule EtaCom, ne sont pas encore publiés. La sagesse aurait voulu que le Gouvernement évalue ces comptes avant d'accepter le projet de

LPI. Les calculs du projet se basent en effet sur les exercices 2002 et 2003, années durant lesquelles d'importants changements sont intervenus (taxation *postnumerando*, augmentation de la facture sociale). La présentation du projet est donc prématurée. Ce jugement est renforcé par l'avènement annoncé, mais non intégré dans le projet de LPI, de Police 2000 et ses nouveaux mécanismes de péréquation.

Le projet est avant tout une construction technocratique, dont les résultats délirants, voire insultants vis à vis de certaines communes pourtant bien gérées, suffisent à prouver l'ineptie. La tactique du salami (EtaCom, facture sociale, LPI, Police 2000) est la source d'un désordre durable dans les finances publiques. Ce désordre se traduit par d'incessantes fluctuations des taux cantonal et communaux. Au bilan, on assiste à une augmentation généralisée de l'imposition: les taux suivent généralement les nouvelles charges de péréquation, alors qu'ils ne baissent pas forcément quand ces charges diminuent. Pour rappel, lors de l'introduction du fonds de péréquation horizontal en 2001, la totalité des charges fiscales communales a bondi de 10%, alors qu'il devait s'agir d'une modification de la facturation globalement neutre pour le Canton et les communes.

La LPI, dont les éléments sont susceptibles d'être modifiés à volonté par décret, contient en soi suffisamment d'ingrédients pour perpétuer le désordre dans le régime fiscal des communes. Cette immense souplesse ne semble cependant pas suffire aux concepteurs du projet, comme le prouve la conclusion de l'exposé des motifs: «...*Malgré son importance, cette réforme n'a pas forcément vocation à s'inscrire sur le très long terme. Toute péréquation est le reflet des conditions d'une époque donnée, avec la situation économique et financière des collectivités qui en découle et avec les priorités politiques du moment...*»

Le problème, c'est justement l'absence de priorités politiques du Gouvernement cantonal, qui débouche sur une incapacité à juguler ses propres dépenses. Il est dès lors malhonnête de vouloir instaurer une mécanique qui offre à l'Etat la flexibilité de ventiler de nouvelles charges sur les communes. Le projet de LPI doit être renvoyé à l'expéditeur.

CÉDRIC COSSY

Revue de presse

La Comtesse de Ségur et Moïse

Nous avons apprécié dans l'*Hebdo* du 17.03.2005 l'article de M. Pierre-André Stauffer intitulé: «Jean Ziegler contre les cosmocrates»:

On ne s'en sort pas. De livre en livre, c'est toujours un peu la même histoire. Comtesse de Ségur du socialisme lyrique, Jean Ziegler peuple ses contes sociologiques de dragons, de diables et de croquemitaïnes. Il leur a simplement donné d'autres noms: capitalisme, mondialisation, marché... Quand il est en veine, il en invente même de nouveaux, ainsi ce mot de «cosmocrates», multiplié à l'envi dans son dernier bouquin: L'Empire de la Honte. [...]

Les «cosmocrates»? Ce sont bien sûr les grands patrons des multinationales

et de la finance contre lesquels Jean Ziegler se bat depuis toujours. Et voici la conclusion de l'article:

[...] Jean Ziegler ressemble à Moïse, qui n'atteint jamais la Terre promise, mais ne cessa jamais de marcher dans sa direction. Tant pis si l'histoire, celle en tout cas qu'attendait le sociologue, n'a pas avancé d'un centimètre. «Je veux, dit-il, armer les consciences en vue du bouleversement» que son ancêtre spirituel Gracchus Babeuf appelait de ses vœux en juillet 1791. Gracchus Babeuf, comme la plupart des grands utopistes de l'histoire, a fini sur l'échafaud. Jean Ziegler est simplement passé de l'université aux Nations Unies.

Comment l'ONU pourrait-elle se priver d'un personnage qui réunit en

sa personne les dons de la Comtesse de Ségur et de Moïse?

«Le Vaudois que Berne écoute»

Oui, il y en a au moins un si l'on en croit M. Federico Camponovo qui, sous ce titre, nous présente une interview du conseiller national Luc Recordon (24 heures du 19.03.2005). A la question du journaliste sur le durcissement des relations entre la Confédération et les cantons, M. Recordon répond:

De mon point de vue, il est dû pour une large part à la surévaluation de l'importance que s'attribuent les politiciens de la Berne fédérale. J'ai perçu très vite, en arrivant ici, une certaine tendance à se monter le bobéchon. On croit, parce qu'on fait partie des

246 parlementaires fédéraux, qu'on est sorti de la cuisse de Jupiter, et que les Parlements cantonaux, vestiges du passé, ne s'occupent que des miettes qu'on a bien voulu leur laisser. C'est faux évidemment. L'école et la santé, pour ne citer que ces deux exemples, sont de la compétence des cantons. Il n'y a aucune raison de se sentir supérieur parce qu'on gère un certain nombre de dossiers au niveau fédéral. [...]

Nous souhaitons non seulement que la Berne fédérale continue à écouter M. Recordon, mais aussi que les parlementaires fédéraux vaudois s'inspirent de la modestie de leur collègue. Ce sera tout à notre avantage.

E. J.

Catalogue des prestations inutiles (IV)

Le Service de l'éducation physique et des sports (SEPS) a la vocation de promouvoir le sport comme source de santé physique et psychique. La majeure partie de son activité s'adresse aux écoles et aux activités de jeunesse. Selon son organigramme, il compte vingt-trois collaborateurs, dont un chef de service, deux concierges et ... neuf secrétaires, ce qui laisse supposer quelques lourdeurs pape-rassières.

Le SEPS s'occupe de la gestion de tous les subsides, dons et subventions liés aux activités sportives. Il gère la redistribution des quelque 4 millions offerts annuellement par le Sport-Toto, administre les demandes et attributions de subsides fédéraux (Jeunesse et Sports) et finance d'autres activités sportives (camps de ski, joutes et autres rencontres sportives) au moyen de fonds cantonaux.

Le SEPS émet directives et recommandations concernant l'aménagement des installations sportives. Les standards proposés ou imposés placent la barre très haut. Par exemple, l'équipement sportif

du Canton doit être complété pour atteindre la moyenne d'un bassin de natation pour 40 classes d'école. Les salles de rythmique doivent toutes être dotées d'un piano, à la rigueur électrique. L'égalitarisme contemporain amène quelques non-sens aux conséquences coûteuses: toute nouvelle installation sportive «doit être accessible aux handicapés physiques en qualité d'utilisateurs».

Les normes techniques, éditées sur mandat par des bureaux d'ingénieurs externes, sont tout aussi luxueuses et détaillées. On indique au décilitre près la quantité d'eau chaude nécessaire pour laver une classe enfantine dans un tunnel de douche. On préconise pour ledit tunnel un système de commande électrique sophistiqué, coûteux à l'achat et à l'entretien, alors que deux simples robinets à main pourraient suffire. Les recommandations sont de toutes natures, allant de la température idéale dans les vestiaires au nombre de sautoirs, de l'emplacement de l'horloge aux dimen-

sions, suffisantes pour battre le record du monde, du bac de saut en longueur.

Deux collaborateurs du SEPS sont en charge des relations avec les organismes sportifs internationaux. Leur rôle consiste notamment à aider les fédérations et organisations sportives internationales (32 au total, y compris les trois prestigieuses fédérations internationales en charge de philatélie et de numismatique olympiques) implantées dans le Canton. Les organismes concernés sont majoritairement au bénéfice d'arrangements fiscaux et n'emploient guère plus de 500 personnes dans le Canton. Ce pan de notre économie est-il si rentable qu'il mérite un tel encadrement administratif?

Le sport est habillé de toutes les vertus et rien ne semble suffire à sa promotion¹. Le bilan de ses bienfaits doit pourtant être nuancé. On insiste sur le rôle bénéfique du sport pour la santé, alors qu'il est la cause première des accidents non professionnels recensés en Suisse. Après plus de trente ans de promotion appuyée du sport sous nos latitudes, il n'y a jamais eu autant

d'obèses chez les jeunes. Les sportifs d'élite sont montrés en exemple à notre belle jeunesse, malgré les incessants cas de dopage ou de tricherie. Le sport devrait favoriser l'amitié et la tolérance entre les nations, mais les supporters s'affrontent à la sortie des matches, quand ce ne sont pas les joueurs sur le terrain ou sur la glace. N'en déplaise au baron de Coubertin, le sport n'est pas la panacée pour résoudre tous les problèmes de santé et de société.

Nous ne nions pas les bienfaits de l'activité corporelle. Mais bouger ne nécessite pas forcément des infrastructures sportives coûteuses, répondant aux derniers standards internationaux d'excellence. Avec un peu d'imagination, il est sûrement possible pour l'Etat et les collectivités de dépenser moins d'argent pour faire dépenser plus de calories.

CÉDRIC COSSY

¹ La consécration mondiale de Stéphane Lambiel en patinage artistique, exemple de réussite sportive, a paradoxalement conduit certains commentateurs à conclure que le sport d'élite manquait de moyens en Suisse...

Les mystères du nouveau psautier

Dans un temps de doutes et de choix financiers difficiles pour notre Eglise réformée vaudoise, le Conseil synodal propose l'introduction d'un nouveau psautier dans les paroisses. Ce recueil, dénommé ALLELUIA – Avec le Christ, dépasser les frontières – Un recueil de chants au service des Eglises francophones, devait être un projet commun aux Eglises francophones issues de la Réforme, reprenant comme il se doit le meilleur de chaque tradition afin de s'enrichir de nos différences...

A l'arrivée, ce beau projet n'est plus qu'un miroir aux alouettes. En France, les Eglises réformées et luthériennes n'ont jamais porté officiellement le projet qui, là-bas, est d'abord une offre d'éditeur à laquelle les paroisses seront libre de souscrire et non un projet d'Eglise. Pourtant, le comité français du nouveau psautier a eu une part prépondérante dans le choix des chants retenus, alors qu'il est prévu que les réformés romands achètent plus

de 70% des futurs psautiers. Des recueils récents comme Alliance ou les chants liturgiques catholiques romains ont été totalement occultés et les traditions très différentes entre les Eglises des deux pays ont été parfois méprisées.

Si nos plus beaux chants liturgiques sont repris dans le nouveau recueil et que le nombre de psaumes de la Réforme a même été relevé, aucun nouveau cantique n'a été composé pour ce psautier. Et malheureusement, parmi les chants repris se sont glissés certains souffrant de graves déficiences, que ce soit au niveau de la prosodie ou de l'adéquation des textes avec la mélodie. Des sommets de ridicule se trouvent en particulier dans la section «Jeune Eglise», celle des chants ringards de soixantaines soixante-huitards avec sandales et guitares.

Ce recueil que l'on veut nous donner comme nouveau psautier d'Eglise se présente sous la forme, non d'un recueil au menu bien équilibré, mais d'une base de

données où le fidèle (ou en pratique son pasteur) est invité à picorer parmi les mets proposés sur les tables du buffet. L'orientation générale des textes va d'ailleurs dans le sens d'une théologie de tendance libérale où l'accent est mis sur la piété individuelle au détriment de la communauté confessante.

Ce nouveau recueil est donc loin de la perfection. Notre Conseil synodal semble pourtant trouver que notre psautier actuel, qui porte la patte du pasteur André Bardet, est tellement déficient qu'il est urgent d'en changer. La période de consultation a été réduite à trois mois et seuls les pasteurs ont été consultés, sans même qu'on leur fournisse un exemplaire du projet. Les organistes ne semblent pas avoir été mieux traités que le reste des paroissiens.

Quant aux fidèles, le Conseil synodal a généreusement décidé de leur ménager

la surprise de découvrir le projet lorsque se posera le problème de l'achat du nouveau recueil. Le gouvernement de l'Eglise prétendrait, en effet, que ce sont les communes qui doivent supporter cette charge financière. Cependant, combien de conseils communaux, à l'heure où la Commune de Lausanne rechigne à payer l'arbre de Noël de ses églises, seront persuadés de la nécessité de financer un psautier que seules quelques centaines de «privilegiés» auront eu entre les mains?

Face à ces nombreuses déficiences, il faut prolonger la procédure de consultation et l'élargir aux fidèles ou, au moins, à quelques paroisses, corriger les erreurs et insuffisances du projet et enfin réfléchir à l'hypothèse d'une version romande du psautier mieux adaptée à nos traditions liturgiques.

OLIVIER KLUNGE

Tessin...

Le Tessin est, paraît-il, le canton qui compte le moins de jours de pluie par année, mais aussi celui qui connaît la plus forte pluviométrie. En d'autres termes, durant les quelques rares journées où il y pleut – pendant le week-end de Pâques par exemple – il y pleut énormément.

Le Tessin est aussi un canton de plus en plus germanophone. Les annonces, prospectus et écriteaux commerciaux y sont rédigés souvent uniquement en allemand. Dans les hôtels, les premières chaînes de télévision sont en allemand et il faut «zapper» pour trouver des chaînes en italien ou en français.

S'agissant du français, il faut souligner que la plupart des gens le parlent couramment. On rencontre d'ailleurs de nombreuses plaques d'immatriculation vaudoises ou genevoises.

A Melide, *Swissminiatur* existe toujours. C'est un très joli parcours à travers les paysages et les monuments des divers cantons suisses. Mais les quelques modèles réduits de locomotives récentes et une ou deux horreurs d'Expo.02 ne parviennent pas à masquer entièrement l'âge respectable de ce parc d'attraction ouvert en 1959. Cela étant, les maquettes sont dans un état remarquable si l'on songe qu'elles sont exposées à longueur d'année à l'air libre.

Enfin, si l'on veut contempler tout le Tessin comme une miniature, de même que les Alpes et les plaines du Nord de l'Italie, il vaut alors la peine de monter au sommet du Monte Generoso. On peut prendre le train à crémaillère depuis Capolago, au bord du lac de Lugano, ou monter en voiture depuis Mendrisio et finir les derniers kilomètres soit en train, soit à pied (compter entre une heure et demi et deux heures de marche). Outre la vue panoramique splendide, on trouve au sommet un restaurant self-service bien garni, y compris de petits verres de grappa tessinoise à 5 francs (pour ceux qui aiment et qui n'ont pas besoin de conduire à la descente sur des routes étroites et sinueuses...).

P.-G. BIERI

Votations du 17 avril: 5 x NON

Les quatre décrets d'impôt dont nous avons déjà parlé visent à assurer de nouvelles recettes pour tenter de combler le déficit chronique de l'Etat. Selon le Gouvernement, ces impôts ne frapperont que les riches. Par «riches», il faut comprendre toute personne ne touchant pas d'aide sociale. Pour les salariés autosuffisants, les épargnants et les petits propriétaires, la facture fiscale va prendre l'ascenseur. Avant de faire à nouveau cracher la population au bassin, nous considérons que l'Etat doit d'abord maîtriser ses charges de fonctionnement, charges qui n'ont jamais cessé d'augmenter.

La loi sur les EMS préconise une véritable étatisation de ce volet de la santé publique. Elle décourage toute initiative privée. Les investisseurs laisseront donc à l'Etat le soin de créer les futures infrastructures que le vieillissement de la population va rendre nécessaires. La diminution prévue des subventions cantonales implique une hausse du tarif des prestations. Cette hausse va à son tour appeler une augmentation substantielle de l'aide financière aux résidents, dont la moitié devra être assumée par les communes. Au final, on assistera à un nouveau report de 25 à 30 millions de charges du Canton aux communes. Enfin, il nous semble que l'Etat de Vaud, dans le domaine de la gestion et de la maîtrise des coûts, n'a pas de leçons à donner à des institutions privées dont la majeure partie est correctement gérée.

A ces cinq objets, tous soumis au vote à la suite d'actions référendaires, nous voterons cinq fois **NON**.

Quelles sont les pédagogies efficaces ?

En matière d'expériences pédagogiques, les Français font les erreurs des Américains avec vingt ans de retard, et les Suisses et les Canadiens, les erreurs des Français dix ans plus tard. Au moment où les premiers bilans des expériences américaines invalidant toutes les pédagogies centrées sur l'élève ou fondées sur des théories constructivistes commençaient à paraître et à être analysés aux USA, les Français en étaient à mettre en place des réformes basées sur ces mêmes théories. Ils furent bientôt suivis par les Canadiens et les Suisses qui ne voulaient surtout pas rater le train de l'histoire pédagogique, sans savoir que des études américaines avaient déjà montré depuis dix ans au moins que ce train ne menait nulle part. Mais si les frontières sont extrêmement poreuses aux idéologies en général et aux théories pédagogiques en particulier, elles deviennent soudain imperméables lorsqu'il s'agit de répandre et de faire connaître des réfutations expérimentales de ces mêmes théories.

Voilà ce que tend à montrer un dossier financé par le Ministère de l'Éducation du Québec et préparé par des chercheurs en éducation de l'Université de Laval, au Québec. En France, la Fondation pour l'Innovation Politique a eu la très bonne idée de publier cette étude sur son site Internet¹ et c'est par le plus grand des hasards, en écoutant France Info un matin, que nous en avons eu connaissance.

Cette étude, intitulée «*Quelles sont les pédagogies efficaces ? Un état de la recherche*», a pour but principal «*d'identifier, à l'aide d'études empiriques, les interventions pédagogiques efficaces favorisant la réussite scolaire des élèves provenant de milieux défavorisés*»². Elle décrit ensuite de manière détaillée la pédagogie que diverses enquêtes ont révélée comme la plus efficace pour ce type d'élèves : une pédagogie centrée sur l'enseignement appelée pédagogie explicite (ou *Direct Instruction*).

Nous ne nous étendons pas ici sur toutes les enquêtes présentées et résumées dans ce dossier, mais principalement sur l'enquête américaine *Follow through*, «*la plus vaste expérimentation à grande échelle jamais effectuée dans le domaine de l'éducation en Occident*»⁴. Elle s'est étendue sur plus

d'une dizaine d'années, de 1970 à 1980 environ, puis poursuivie sur un mode plus réduit jusqu'en 1995. Elle a impliqué 70'000 élèves provenant de 180 écoles différentes et a été réalisée avec des enfants de l'école enfantine à la troisième année primaire.

Tout le monde a entendu parler de l'étude PISA, dont les journaux nous rebattent les oreilles, mais qui connaît l'étude *Follow through* en dehors des cercles restreints de la recherche scientifique pointue et des passionnés du débat sur l'école ?⁵ En quoi cette étude a-t-elle consisté ? Très pragmatiquement, à mettre en concurrence divers modèles pédagogiques pour déterminer lequel était le plus efficace avec des élèves provenant de milieux défavorisés. Les performances scolaires (en lecture, maths, orthographe et vocabulaire) et les capacités cognitives et affectives des enfants soumis à ces diverses pédagogies furent comparées aux résultats de groupes témoins qui eux recevaient un enseignement traditionnel. Sur les neuf modèles pédagogiques retenus, trois étaient des approches «centrées sur l'enseignement» ou «modèles académiques» et les six autres des approches «centrées sur l'élève» (l'élève au centre !) ou «modèles cognitivistes ou affectifs». Résultat de l'enquête : «les modèles académiques (...) obtiennent en général des performances plus élevées sur la plupart des mesures que les approches pédagogiques centrées sur l'élève. (...) C'est donc dire que pour cinq des six modèles mettant en avant une approche centrée sur l'élève, les résultats ont été nettement plus faibles que ceux obtenus avec un enseignement typiquement traditionnel»⁶.

L'enquête mesurait aussi l'estime de soi (habiletés affectives) des élèves. Le résultat qui surprit tout le monde était que les élèves soumis à des pédagogies centrées sur l'élève avaient une très mauvaise estime d'eux-mêmes alors que ceux qui étaient soumis à des pédagogies centrées sur l'enseignement disposaient d'une bonne image d'eux-mêmes, alors même que l'un des objectifs avoués des pédagogies cognitivistes est justement d'améliorer cette estime de soi. On savait qu'il y avait corrélation entre bonnes performances scolaires et estime de soi, mais on ne savait pas dans quel sens allait cette corrélation. Était-ce une bonne estime de soi qui permettait

d'obtenir de bons résultats ou était-ce les bons résultats qui amélioraient l'estime de soi d'un élève ? Cette étude permet enfin de trancher pour la deuxième solution alors que les pédagogies cognitivistes postulent l'inverse.

Certes, cette enquête montre qu'on peut faire mieux que la pédagogie traditionnelle frontale, mais elle montre surtout que toutes les pédagogies centrées sur l'élève font nettement moins bien dans tous les domaines, qu'elles aggravent les inégalités sociales qu'elles sont censées corriger et péjorent ainsi tragiquement l'image que les enfants ont d'eux-mêmes.

Précisons que la pédagogie gagnante, la pédagogie explicite (ou *Direct Instruction*) est plutôt une amélioration et une systématisation de la pédagogie traditionnelle qu'une pédagogie fondée sur des bases totalement nouvelles. Dans la première, l'enseignant expose la théorie puis vérifie rapidement par des exercices que cette théorie est bien comprise. Dans la seconde, il passe beaucoup plus de temps à s'assurer par des questions, puis par un travail en petits groupes et des exercices dirigés, que la théorie a été parfaitement comprise par chacun avant de lâcher les élèves, seuls, face aux exercices.

Notons encore que d'autres enquêtes tendent à montrer que le facteur déterminant dans la réussite ou l'échec scolaire des enfants ne serait pas leur provenance sociale, ni leur motivation, ni les effectifs des classes, mais la compétence et l'efficacité des professeurs qui leur enseignent. Or les enseignants efficaces avec les élèves défavorisés sont majoritairement ceux qui ont recours à des pédagogies centrées sur l'enseignement. Les Américains, sans doute fatigués par l'éternel et stérile débat théorique entre les classiques et les modernes sur la pédagogie, ont osé mettre pragmatiquement en concurrence non seulement les méthodes pédagogiques, mais aussi les professeurs entre eux pour comparer leurs performances. Scandale absolu !

D'autres recherches encore montrent qu'avec des élèves en grande difficulté d'apprentissage, même avec une pédagogie explicite, il est pratiquement indispensable de sortir ces élèves de la classe régulière, au moins temporairement (jusqu'à deux heures par jour), pour leur donner un enseignement intensif et individualisé par un maître spécia-

lisé. Fin du mythe de la panacée de la classe hétérogène où les bons, par leur seule présence, suffiraient à stimuler les moins bons. Pour atteindre l'égalité des acquis, il est parfois nécessaire d'avoir recours à une inégalité de traitement.

Le journal *l'Hebdo* titrait récemment de manière spectaculaire à propos des anti-inflammatoires de seconde génération : *Ces médicaments qui tuent*. Quand lira-t-on enfin dans les journaux à gros tirage des titres du genre : *Ces pédagogies qui rendent idiot et malheureux ?* Mais qui s'en inquiète véritablement ? En matière d'erreurs pédagogiques, la note ne se paie malheureusement jamais comptant. Pourtant, dans les deux cas, il s'agit d'une mauvaise application des protocoles scientifiques et d'une généralisation trop rapide d'expériences limitées non validées par des études empiriques à plus large échelle, ou qui ne tiennent pas compte des contre-exemples. Lorsqu'on vous dit qu'une pédagogie est fondée sur les découvertes les plus récentes de la science, entendez qu'elle est fondée sur une théorie qui n'a été testée qu'en laboratoire, à très petite échelle et sur une brève période de temps. Pourtant, dans les expérimentations pédagogiques, le principe de précaution devrait d'autant plus s'appliquer que l'on demande rarement le consentement des élèves cobayes ou de leurs parents. Un jour viendra où les élèves victimes des errements de l'école vaudoise présenteront la note aux politiques qui, par conformisme, se sont laissés bernier par des théories à la mode déguisées en sciences exactes.

LAURENCE BENOIT

¹ www.fondapol.org

² Clermont Gauthier, M'hammed Mellouki, Denis Simard, Steve Bisonnette, Mario Richard, *Les cahiers du débat*, Fondation pour l'innovation politique. Une étude plus longue a été tirée de ce dossier, à paraître aux Presses de l'Université de Laval en avril 2005, sous le titre : *Echec scolaire et réforme éducative. Quand les solutions proposées deviennent la source du problème*.

³ *Ibid*, page 5.

⁴ *Ibid*, page 18.

⁵ Rendons ici hommage à l'Arle (Association Refaire l'école) qui a parlé de cette étude depuis longtemps, sans que cela ne soit connu du grand public.

⁶ *Op cit.*, page 19.

Malheureuse francophonie

C'est devenu une banalité que de dénoncer les ravages de l'anglais en nos pays francophones (et d'ailleurs aussi dans bien d'autres contrées). Est-ce une manie, une mode, un engouement, du snobisme, une vogue, une épidémie ? Ce penchant est particulièrement sensible dans la publicité, le sport, le *management*, et bien sûr les ordinateurs et tout ce qui touche à l'électronique. C'est extrêmement irritant, même si plus personne ne s'offusque d'entendre et d'utiliser les termes de *carving*, de *snowboard*, de *skateboard*, de toutes sortes de *bike*, ou de *mobil-home* (à ne pas confondre avec le mobile home qui, lui, répond aux normes de la construction). Après tout, cela a commencé il y a longtemps déjà avec le *beefsteak*, le *basketball*, le *football* ou le *hockey* (terme anglais qui, comme le mot *tennis*, vient du vieux français : le *hocquet*, c'était tout simplement un bâton), j'en passe, et des centaines ; il y en a dans presque toutes les pages du Larousse. N'est-il pas dès lors illusoire de prétendre

remonter le courant ? Car c'est une évidence : l'anglais s'est imposé, et on ne voit pas très bien ce qui pourrait empêcher sa diabolique progression, même en Thurgovie. Mais ce n'est pas sans raison. Cette suprématie ne s'explique nullement par une sorte d'impérialisme délibéré et linguistique des pays anglophones. C'est la manifestation d'une vitalité, d'une puissance qui vient de la capacité de créer, d'inventer, de communiquer, de lancer des entreprises dont *Internet* est peut-être la manifestation la plus frappante. On ne va tout de même pas obliger l'ingénieur finlando-américain qui a eu le génie de donner au ski une forme sculpturale (*to carve* : sculpter) de baptiser son invention d'un nom étranger pour nous faire plaisir. Et l'on voit bien qu'il n'y aurait aucun sens à imposer par voie légale une francisation de tous les termes venus d'outre-Manche ou d'outre-Atlantique. On sombrerait dans le ridicule.

Hélas, la France et les Français ne donnent nullement l'impression de

vouloir se donner les moyens de susciter de grandes vagues de vocations d'entrepreneurs et d'inventeurs. Ils font des choses admirables, les Français, ils écrivent des chefs-d'œuvre, en tout cas ils en écrivaient, France-Musique a été le catalyseur d'un nouveau musical extraordinaire, on lui doit vraisemblablement, peut-être par un effet de mimétisme, la création d'innombrables festivals ; en tout ça, c'est vrai, la France est magnifique. Mais elle paraît prendre un vrai plaisir à développer depuis des décennies une législation qui est une négation de l'esprit d'entreprise. Le premier Président de la V^e République, Charles de Gaulle, ne proposait-il pas *Le Plan* comme solution générale aux difficultés de l'économie française ? Les problèmes des charbonnages de Lorraine ? Le Plan ! La restauration de l'agriculture française ? Le Plan ! C'était une manière apparemment convaincante de faire passer le rouleau compresseur de l'étatisme éco-

nomique. Je ne dis pas qu'il suffirait d'assouplir les carcans administratifs pour que la langue française reconquière le monde, tant s'en faut. C'est plus grave ; un pays où l'on organise des grèves n'importe où, n'importe quand et pour n'importe quoi, ne saurait prétendre faire reculer les envahisseurs de sa langue.

Chez nous, ça ne vaut guère mieux. On imite les Français qui imitent les Américains détestés ; *Internet* fait le reste. Et si vous désirez vous procurer les programmes détaillés des chaînes de radiodiffusion francophones, vous ne les trouverez que dans un seul organe, le *Radio Magazine*, édité en allemand, à Zurich.

Au fond, la suprématie d'une langue ne tient pas à sa structure interne, quelle qu'elle soit ; elle n'est que le reflet de la plus grande énergie des nations qui l'utilisent. Où donc pourrions-nous la puiser ?

D. LAUFER